

Les paysans vus par les classes dominantes au Moyen Age

Il voit avancer vers lui Rigaut, le fils du vilain Hervis. C'était un damoiseau fortement membre, gros des bras, des reins et des épaules, les yeux séparés l'un de l'autre de la longueur de la main; dans soixante pays on n'eût pas trouvé visage plus rude et moins avenant. Ses cheveux étaient hérissés, ses joues noires et tannées; elles n'avaient pas été lavées de six mois, et la seule eau qui les eût jamais mouillées était la pluie du ciel. Sa cotelle¹ descendait à peine jusqu'aux genoux; de ses houses luisantes sortait l'extrémité de ses talons.

Garin le Lorrain, chanson de geste.

Il chevauchait par une vieille voie herbeuse, regarda devant lui au milieu de la voie et vit un valet tel que je vous dirai : il avait une grande hure plus noire qu'une carbouclée², et avait plus de la pleine paume entre les deux yeux, et avait de grandes joues et un grandîme³ nez plat et de grandes narines larges et de grosses lèvres plus rouges qu'une charbonnée⁴ et de grandes dents jaunes et laides; il était chaussé de houseaux et de souliers de bœuf frétés de tille⁵ jusqu'au-dessus du genou, et était affublé⁶ d'une cape à deux envers⁷ ; il était appuyé sur une grande massue.

Aucassin et Nicolette.

Fournir à tous l'or, la nourriture et le vêtement, telle est l'obligation de la classe servile... Cette classe infortunée ne possède rien qu'elle n'achète par un dur travail. Qui pourrait, en opérant au moyen des billes d'une table à calculer, compter les peines, les courses, les fatigues qu'ont à supporter les pauvres serfs !... Hélas, il n'y aura aucun terme aux larmes et aux gémissements de ces malheureux.

Adalbéron, évêque de Laon.

Dieu lui-même a voulu que, parmi les hommes, les uns fussent seigneurs et les autres serfs, de telle façon que les seigneurs soient tenus à vénérer et à aimer Dieu, et que les serfs soient tenus à aimer et à vénérer leur seigneur suivant cette parole de l'Apôtre : Serfs, obéissez à vos seigneurs temporels avec crainte et tremblement. Seigneurs, traitez vos serfs selon la justice et l'équité ; ne les menacez point parce que vous, aussi, vous avez votre seigneur qui est au ciel.

Préambule d'un acte de saint Laud d'Angers.

¹ Petite cotte d'armes.

² Escarbille, taches de boue.

³ Énorme.

⁴ Grillade.

⁵ Lacé par des lanières faites d'écorce de tilleul.

⁶ Recouvert.

⁷ A deux faces, donc sans revers, fort simple.

D'entre nos fidèles, nos missi tel et tel qui avaient été envoyés dans telle circonscription⁸ ... avaient découvert, parmi les autres individus victimes de violence, un individu du nom de N... réduit en servage autrefois par le comte Y..., injustement et illégalement ; ils nous avaient fait rapport sur l'ordre et le déroulement d'un pareil fait, contraire au droit et à la loi ; nous avons voulu et nous décidons qu'il soit permis à cet homme de recouvrer de nouveau sa liberté.

Formules impériales.

Un homme de Vendôme, nommé Gaudelbert, serf de notre maison, avait épousé Gerberge, devenue elle aussi notre serve, par l'effet même de son mariage. Ce Gaudelbert, ayant refusé un jour de se reconnaître notre serf, le prieur Eude s'empara de sa personne et le tint en prison jusqu'à ce qu'il eût avoué être de condition servile. Et pour indiquer qu'il ne voulait plus s'y soustraire, il se présenta dans notre chapitre avec sa femme et là, en signe de servitude, ils posèrent l'un et l'autre sur leur tête 4 deniers que le seigneur abbé accepta ensuite devant témoin.

Cartulaire de Marmoutier.

Qu'on sache ... que moi, Thibaut ... en attentive considération du long et loyal service que mon aimé et fidèle Henri de Bordes m'a fourni fidèlement et généreusement, désirant le récompenser de sa peine autant que je le peux, je lui ai donné, ainsi qu'à ses héritiers, à perpétuité, en accroissement du fief qu'il tient de moi, un certain nombre de mes serfs qui résident sur le territoire de la paroisse d'Amilly.

Formules impériales. (1273).

Des fils de Giraud nous avons l'aîné, les chanoines auront le second, nous le troisième, eux le quatrième, tant de ceux qui sont nés que ceux à naître. S'il en reste un, par nombre impair, il sera destiné à devenir clerc.⁹

Acte de 1160. Cartulaire de Notre-Dame de Paris.

⁸ pagus

⁹ Si le mari et la femme n'appartiennent pas au même propriétaire, leurs enfants sont partagés entre les deux seigneurs, tout en continuant à vivre dans leur famille.